

Aurignac, le 31 juillet 2015

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 06 août prochain, à 20 h 30**, à la CCTA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Délibération pour la création d'une régie de recettes (et nomination des régisseurs, suppléants et agents de caisse) pour la régie d'exploitation du musée ;
- Délibération pour allouer la dotation à la régie du musée ;
- Délibération pour vente de bandes-dessinées à la boutique du musée (15 € l'unité) ;
- Reprises des délibérations du 27 mai 2015 (invalidées pour absence de pouvoir budgétaire) :
 - Modification et complément à la tarification des entrées et de la boutique du musée,
 - Mise à disposition de l'agent de prévention,
 - Fixation d'une marge minimum à appliquer sur les articles de la boutique du musée,
 - Recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion,
 - Recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3 de la loi du 26/01/1984,
 - Recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-3/4 de la loi du 26/01/1984,
- Délibération pour les lots 3, 4 et 5 du marché de muséographie ;
- Délibération pour raccordement du Centre Médical (SDEHG) ;
- Délibérations services périscolaires et extrascolaires :
 - Renouvellement des contrats (1 CUI et 11 contrats article 3-3/4),
 - Changement de filière d'un agent,
 - Tarification ALAE,
 - Tarification ALSH du mercredi,
 - Tarification ALSH des vacances scolaires.

Questions diverses.

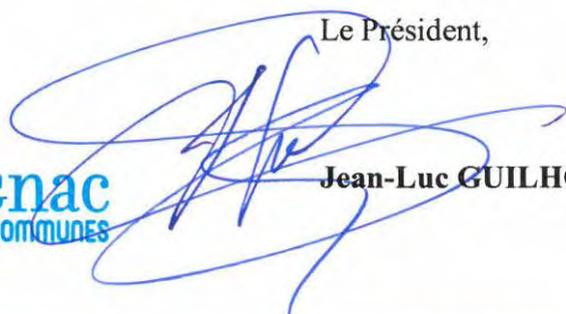
Il est proposé une visite du Centre Médical pour les conseillers communautaires avant la réunion .
Le rendez-vous est fixé sur place à 19 h 45.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



**Terres
D'AURIGNAC**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 août 2015

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Philippe Bertrand) Régine Boulp Laurence Darnise Marie-Hélène Fleurigeon (procuration de Bernard Gabas) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube (procuration d'André Massarin)
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Jérôme Butti (procuration de Gérard Loiseau)
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	Absent mais représenté.
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents :	26
Représentés :	4
Absents non représentés :	0
Total votants :	30

Madame Laurence Darnise est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre le conseil communautaire par l'allocution suivante :

« Compte tenu des deux votes précédents rejetant le compte administratif et le projet de budget 2015 et la situation de blocage qui en résulte,

Compte tenu des impératifs liés au fonctionnement du musée et à la rentrée scolaire en particulier, sachant que les délibérations qui vous sont présentées ce soir concernent des adaptations pour les recettes du musée et la situation d'agents contractuels qui, si leur contrats n'étaient pas validés, se retrouveraient sans emploi et donc en situation de précarité, même si j'ai cru comprendre que ce n'était pas une priorité pour certains malgré des déclarations de façade, c'est pour moi un devoir de débloquent la situation pour ces personnels ;

Aussi, dans la mesure où les débats d'aujourd'hui mais également les futurs feront apparaître une volonté de consensus pour faire en sorte que le territoire des terres d'Aurignac continue à avancer, et dans ces conditions là seulement, je proposerai ma démission de Président de la CCTA fin octobre. »

Monsieur Boube prend la parole et s'insurge du ton du Président qui, selon lui, « aurait pu se passer de certains mots ». Au demeurant, il souhaite poser des questions précises, notamment en ce qui concerne les délibérations relatives au personnel : sont-elles conformes aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ?

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Boube souhaite tout de même avoir des garanties et fait remarquer que, s'il prend acte de la décision du Président, il restera très regardant en matière de personnel.

Monsieur le Président confirme que les délibérations présentées ce soir sont bien conformes aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes. Au musée, le poste d'un contractuel qui se terminait le 21 juillet n'a pas été renouvelé. Chacun a conscience que c'est un fonctionnement *a minima* qui va désormais se mettre en place. Les délibérations présentées pour le service ALAE/ALSH sont impératives pour le maintien du service (quotas liés au taux d'encadrement).

Monsieur Losego fait remarquer que l'impact de ce que l'on décidera ce soir ne concernera qu'un tiers de l'année (septembre à décembre) et que les dépenses sont en baisse de 34 000 €. Il ajoute qu'il n'y pas pratiquement plus de mises à disposition mais des contrats mairies et contrats CCTA, ce qui est plus facile à gérer.

Madame Rey souhaiterait que soit présenté un tableau pour le service ALAE/ALSH afin que les élus aient clairement connaissance de l'état du personnel (titulaires, contractuels, ...); notamment les conseillers municipaux dans les communes où il n'y a pas d'écoles. Cela leur permettrait de connaître le fonctionnement de ce service.

Monsieur Losego lui répond que cela est envisageable et qu'on pourra le faire passer avec le compte rendu de l'AG. Mais il faut également entendre que ce service évolue en permanence...

Madame REY comprend ce fonctionnement mais ajoute qu'il faut toutefois calculer au plus juste et tenir compte des préconisations de la CRC.

Monsieur Boube réitère pour la troisième fois son questionnement sur le surcoût généré par l'application de la réforme des rythmes scolaires car il ne pense pas que l'Etat ait assumé l'intégralité de sa part.

Monsieur Losego s'inscrit en faux par rapport à ce discours. Un document antérieur avait chiffré les conséquences financières de la réforme et démontré qu'il n'y avait aucun surcoût. Il peut être exact, dans certains territoires où le service n'existait pas et a dû être mise en place, qu'il y ait eu un surcoût lié à la création d'un service mais cela n'a pas été le cas à la CCTA où la mutualisation a au contraire permis de maîtriser cela. Il ajoute que si l'on avait choisi de conserver la structure communale pour porter la réforme, cela aurait été beaucoup plus difficile à mettre en place et bien plus onéreux.

Monsieur Fitte fait remarquer qu'il eut été pertinent, au vu de la conjoncture actuelle, de présenter en amont les effectifs des ALAE : un tableau, des chiffres, des valeurs...

Monsieur Losego précise qu'il n'y a eu aucune embauche supplémentaire mais seulement le renouvellement des contrats qui couraient jusqu'au 31 août 2015.

Monsieur Fitte demande si l'on devait vraiment renouveler tous les contrats.

Monsieur Losego lui répond que les renouvellements proposés ce soir correspondent uniquement au maintien du service. Un non renouvellement de ces contrats engendrerait inéluctablement une réduction, voire une suppression du service. Ceci dit, il est possible de s'interroger sur la volonté de pérenniser ce service tel qu'il est aujourd'hui.

Madame Ferrere demande s'il n'est pas possible d'embaucher davantage de contrats aidés.

Monsieur Losego lui répond que cela se fait déjà mais ne peut se faire systématiquement. Il faut également que le personnel encadrant puisse justifier de certains diplômes.

Madame Ferrere fait remarquer que les contrats d'avenir sont signés pour 3 ans et concernent des personnes diplômées.

Monsieur Viguié rappelle que la question préalable était d'isoler la problématique du recrutement des ALAE.

Monsieur Faure (Thomas) retrace le chemin parcouru depuis la saisine de la CRC. Il note que le Président parle d'une démission fin octobre pour éviter un blocage dans le fonctionnement de la CCTA. Or, lorsqu'un président d'EPCI démissionne, le sous-préfet dispose d'un mois pour accepter sa démission et, dans ce laps de temps, le fonctionnement continue normalement.

I. Délibération pour la création d'une régie de recettes pour le musée forum :

Monsieur le Président explique que cette délibération est nécessaire pour que le musée puisse continuer à encaisser les entrées et les produits de la boutique.

Monsieur Viguié demande d'entrée le vote à bulletin secret.

Monsieur Faure (Thomas) est d'avis que ce conseil communautaire s'annonce comme la reprise en main de la gestion de la CCTA. Le Président a annoncé sa démission en octobre mais en mettant en balance certaines choses. Il est un fait qu'il faille délibérer pour les agents contractuels qui attendent un salaire mais pour le reste, il s'agit purement et simplement d'un chantage.

Monsieur le Président confirme ses propos de début de séance et redit qu'il démissionnera à condition que les délibérations présentées ce soir soient validées.

Monsieur Viguié fait remarquer que ce stratagème est très malin.

Madame Samouillan considère cela comme du chantage.

Monsieur Losego ajoute qu'à ce jour, le Président est toujours en exercice et que c'est lui qui a la main.

A la demande de plus d'un tiers des membres présents, le vote se fait donc à bulletin secret.

Pour : 14 Contre : 15 Abstention : 1

La délibération est rejetée.

II. Délibération pour allouer une dotation à la régie du musée-forum :

Il est proposé d'allouer une dotation de 30 000 € à la régie d'exploitation du musée-forum pour son fonctionnement.

Monsieur de Galard prend la parole et s'étonne de ce que l'on veuille instaurer des écrans partout alors même que les conseillers demandent de la visibilité. Au musée, il faut une régie directe sous l'égide de la CCTA.

Il ajoute que la décision de démission du Président ne suffit pas. C'est le Bureau entier qui doit être remplacé.

Monsieur Chrétien fait alors lecture d'un courrier de Madame Robert demandant expressément la création d'une régie d'exploitation pour la gestion du musée.

Monsieur Boube comprend qu'une majorité d'élus rejette certains points. Leurs votes doivent être entendus et respectés, quels qu'ils soient. Il faut que les élus en place entendent cette opposition.

Monsieur Viguié demande à ce que soit communiqué le chiffre d'affaires du mois de juillet au musée.

Monsieur Chrétien lui répond qu'il ne les donnera pas car ce n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil.

Monsieur le Président annonce que, jusqu'à fin juin, le musée totalisait 6000 entrées. Il précise que ce musée est placé sous la responsabilité d'une personne qualifiée pour le faire fonctionner.

Monsieur de Galard persiste à demander de la transparence et à refuser les sociétés écran.

Monsieur Fitte affirme que le musée tournera, avec ou sans le Président.

Monsieur Chrétien fait remarquer que le budget annexe du musée est exécutoire depuis la validation du budget de la CCTA par le contrôle de légalité. Toutefois, la régie d'exploitation ne peut, à ce jour, sans budget propre alloué, régler les factures qu'elle devrait régler.

Monsieur de Galard redit que c'est la CCTA et non le musée qui devrait régler ces factures directement.

Monsieur le Président explique que cette solution, qui avait été envisagée par l'ensemble du Bureau comme la solution de gestion la plus simple à mettre en place (et au demeurant adoptée par tous les musées toulousains), a été rejetée par le comptable public qui a souhaité la mise en place d'une régie d'exploitation pour que le fonctionnement du musée soit isolé de celui de la CCTA, à des fins de transparence et de lisibilité.

Il est procédé au vote :

Pour : 14 Contre : 15 Abstention : 1

La délibération est rejetée.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il n'est pas possible de soumettre au vote de l'Assemblée le point n° III (vente de bandes-dessinées à la boutique du musée) puisque la création de la régie de recettes et la dotation ont été rejetées.

Il en va de même pour les délibérations relatives aux tarifs de la boutique du musée et à la marge minimum qui étaient prévues à l'ordre du jour.

III. Reprise des délibérations du conseil communautaire du 27 mai 2015 rendues non exécutoires par le rejet du budget :

↳ Recrutement d'un agent en CUI (musée) :

Monsieur Boube demande quelle fonction occupe cet agent.

Monsieur Chrétien lui répond que cette personne est attachée à l'entretien des locaux et tient la caisse (suppléant) en l'absence du régisseur titulaire. Il précise qu'en poste depuis le 1^{er} juin, elle n'est toujours pas rémunérée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

↳ Recrutement d'un agent en CCD de 4 mois pour le récolement des collections :

Monsieur de Galard fait remarquer qu'il trouve impensable que l'on ait pu embaucher du personnel sans délibération préalable.

Monsieur le Président lui répond que la délibération avait été prise mais qu'elle a été invalidée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

↳ Recrutement d'un CCD de 1 mois pour l'entretien de la piscine :

Monsieur le Président rappelle que cette personne a été embauchée pour assurer le ménage durant la semaine (occupation par les scolaires) au mois de juin à la piscine. Elle a donc terminé son contrat depuis le 30 juin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

↳ Mise à disposition de l'agent de prévention de la mairie d'Aurignac à la CCTA :

Monsieur le Président rappelle qu'un agent des services techniques de la mairie d'Aurignac peut assurer les fonctions de préventeur en matière de sécurité au travail.

Il s'agit de le mettre à disposition de la mairie d'Aurignac à la CCTA afin qu'il assure cette formation auprès des agents.

Cette délibération avait également été prise le 27 mai et invalidée.

Contre : 15

Pour : 14

Abstention : 1

La délibération est rejetée.

IV. Délibération pour le raccordement du Centre Médical :

Monsieur de Galard ne comprend pas que l'on demande au conseil communautaire de délibérer pour quelque chose qui incombe au maître d'œuvre.

Monsieur le Président fait lecture du courrier du Président du SDEHG qui demande expressément une délibération de la collectivité pour effectuer le branchement.

Monsieur de Galard persiste à trouver cela aberrant.

Monsieur Loubeyre prend la parole pour indiquer qu'il est effectivement obligatoire, lorsque l'on réalise ce type de branchement, de prendre une délibération à l'attention du SDEHG.

Monsieur Féraut acquiesce et demande à Monsieur Boube, qui connaît parfaitement ce genre de chose, de confirmer ces dires, ce qu'il ne fait pas.

Monsieur Faure (Thomas) demande quand ouvre la maison médicale.

Monsieur Chrétien lui répond que la pré-réception du bâtiment est prévue le 8 septembre prochain et la réception le 15 ou le 22 pour une ouverture prévue au 1^{er} octobre.

Monsieur Faure est d'avis qu'il ne faut pas bloquer cette ouverture et donc accepter de délibérer.

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Monsieur Soudais s'offusque que des élus aient pu voter contre la maison médicale et fait remarquer à ces derniers qu'ils devront assumer leur choix.

Monsieur de Galard lui répond que ce vote n'a rien à voir avec le projet en lui-même et que s'abstenir là-dessus ne signifie pas du tout à être hostile au projet.

V. Renouvellement des contrats du service enfance-jeunesse :

Monsieur Losego informe les délégués que ce service est composé de 19 équivalents temps plein.

A ce jour, il y a 17 titulaires (dont 1 en longue maladie et 2 en congé parental), 4 contrats aidés (dont 1 qui s'achève), 5 contractuels en fin de contrat (non renouvelés) et 11 contractuels dont il faut renouveler les contrats.

Ces 11 contrats se détaillent comme suit : 1 contrat à 6 h 30, 1 contrat à 9 h 00, 2 contrats à 10 h 00, 2 contrats à 12 h 30 et 5 contrats à 17 h 15.

Il précise qu'il y a 3 départs à la retraite en 2015 ainsi que 2 agents mis à disposition d'une mairie (Aurignac et Saint-André) vers la CCTA. Toutefois, ces mises à dispositions vont s'arrêter car il est plus simple que les mairies et la CCTA gèrent chacune les contrats des agents.

La délibération pour le renouvellement des 11 contrats est adoptée à l'unanimité.

VI. Changement de filière d'un agent :

Monsieur le Président expose qu'un agent, actuellement adjoint technique, a souhaité être intégré dans la filière animation qui correspond davantage aux fonctions qu'il exerce. Il précise que la grille indiciaire est exactement la même (donc le salaire ne varie pas) et que la CAP, qui a été saisie, a émis un avis favorable à ce changement.

Madame Rey s'étonne qu'il n'y ait pas de politique à ce niveau de la part de la CCTA.

Monsieur Losego lui répond que les postes sont créés en fonction des besoins et qu'il est difficile d'anticiper ce genre de choses. Il rappelle encore que cela ne modifie ni le poste de l'agent ni sa rémunération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Grilles tarifaires ALAE, ALSH du mercredi et ALSH des vacances scolaires :

↳ ALAE :

Monsieur Losego présente la grille tarifaire des ALAE (cf document ci-joint).

Quatre tarifs sont distingués, en fonction du quotient familial et de la résidence ou non sur le canton d'Aurignac.

Madame Ferrere s'étonne de constater une rémunération au ¼ d'heure et se demande si cela est véritablement rentable quand on considère le temps passé et les frais d'affranchissement...

Monsieur Losego lui répond que cette méthode de facturation a été mise en place pour 2 raisons : d'une part, il s'agit, pour l'instant, d'une exigence de la CAF, d'autre part cela permet de rendre le service plus équitable car les horaires des ALAE sont différents en fonction des écoles du canton.

Au demeurant, pour un enfant présentant le quotient familial le plus élevé et qui fréquenterait l'ALAE matin, midi et soir, le montant serait de 54 €/mois.

Vote :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

↳ ALSH du mercredi :

Vote :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

↳ ALSH des vacances scolaires :

Vote :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

VIII. Délibération pour les lots 3, 4 et 5 du marché de muséographie :

Monsieur le Président explique que cette délibération est nécessaire pour pouvoir payer les entreprises et obtenir les subventions.

Ces lots sont les suivants :

- Lot 3 : réalisations graphiques (SARL Caméleon) pour un montant de 17 116 € HT ;
- Lot 4 : équipements multimédia (Vidélio IEC) pour un montant de 28 165,58 € HT ;
- Lot 5 : moulages et soclages (Version Bronze) pour un montant de 16 385 € HT.

Il est demandé un vote à bulletin secret par plus d'1/3 des délégués.

Pour : 14 Contre : 12 Abstentions : 3 Refus de vote : 1

La délibération est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne une information relative à la maison de santé :

Le 05 septembre prochain (samedi), à 10 h 00 à l'espace Saint-Michel à Aurignac, une rencontre est organisée avec les professionnels de santé qui se présenteront et présenteront l'établissement.

Monsieur Viguié informe l'assemblée qu'une requête a été adressée hier à Madame le Procureur (avec copie à Monsieur le sous-préfet) au sujet de la délibération relative à la ligne de trésorerie que le conseil communautaire n'aurait pas validée.

Monsieur de Galard demande expressément que soit reversé aux communes le montant de la taxe d'aménagement, selon les critères prévus. Il précise que pour la commune de Saint-André, ce montant est de 4 000 € et qu'il est absolument nécessaire pour permettre un remboursement auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Président lui répond qu'il prend acte de sa requête et que la taxe d'aménagement sera reversée aux communes dès que la trésorerie de la CCTA le permettra.

Monsieur Boube constate que la subvention à la MARPA (10 000 €), qui avait été rajoutée au budget présentée par la CCTA n'apparaissait plus dans le budget validé par la CRC. Il est donc manifeste qu'il n'y a plus de volonté de la part de la CCTA d'aider les personnes âgées.

Il ajoute que, puisque la CRC n'a pas daigné entendre les « frondeurs », ces derniers feront des propositions.

Il propose notamment de délibérer pour que les 12 800 € des frais de déplacement dus par le Président soient versés dans les plus brefs délais car, à l'heure où nous sommes, les contribuables n'accepteront pas. Lui non plus, en tant qu'élu doté d'une certaine éthique, n'accepte pas que ce genre de choses se pratiquent.

Monsieur le Président lui répond que les justificatifs de ses frais ont été transmis au Trésor Public et qu'il appartient désormais à la trésorière de traiter ce dossier, de dire ce qu'elle compte faire et de répercuter ce qu'il y a à répercuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.
